

Produits chimiques

- **Toute pollution, même mineure, doit être signalée.**



- Utiliser les produits conformément à leur Fiche de Données de Sécurité (FDS).
- Stocker les produits dans des bacs de rétention adaptés.
- Refermer les contenants après utilisation et vérifier l'absence de fuite
- Disposer d'un kit anti-pollution dans les véhicules lorsque l'activité le nécessite

Gestion des déchets

- **Aucun déchet ne doit être abandonné sur le chantier ou dans l'environnement.**



- Trier les déchets conformément aux consignes du client et à la réglementation.
- Respecter le tri en place dans les agences
- Séparer les déchets dangereux et les déchets non dangereux (DEEE, aérosol...).

Check List de vérification en fin de chantier

- **Avant de quitter un chantier, vérifiez systématiquement :**

- ☐ Aucun déchet abandonné
- ☐ Zone nettoyée
- ☐ Produits chimiques bien conditionnés dans le véhicule
- ☐ Absence de pollution ou de fuite
- ☐ Signalisation retirée si fin d'intervention
- ☐ Signalisation en place si chantier non clôturé
- ☐ Matériel rangé
- ☐ Aucune dégradation non déclarée

circet	14 avenue Lion – 83210 SOLLIES-PONT	CE 003	
	Système de management QHSE	Version 7	Page 1/4

Guide des bonnes pratiques environnementales chantier

Nos activités peuvent générer des impacts sur l'environnement, notamment :

- Des nuisances pour le voisinage (bruit, circulation, stationnement, propreté, comportement)
- Des pollutions liées aux déchets produits lors de nos interventions.

Chaque collaborateur est acteur de la performance environnementale de l'entreprise et contribue à la réduction de nos impacts au quotidien.

Propreté du Chantier

- **Un chantier propre et organisé est également un chantier plus sûr.**

- Maintenir le chantier propre et ordonné tout au long des travaux.
- Ramasser régulièrement les déchets, gravats, poussières et emballages.
- Maintenir propres les zones de circulation.
- Réaliser un nettoyage complet avant de quitter le chantier.



Bruit du Chantier

- **La perception du bruit varie selon le lieu, l'heure et l'environnement**



- Anticiper et regrouper les travaux bruyants lors de la préparation du chantier.
- Couper les moteurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Adapter les horaires d'intervention au contexte du chantier.
- Ne pas importuner les riverains par des éclats de voix, restez discret.

31/07/2026	Manon COLINET	Marie-Anne DI-FOLCO	Simon BOZEC	QHSE
Date de validation	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Service émetteur

Stationnement, chargement et déchargement

- **Stationner son véhicule sans occasionner de nuisance pour les riverains ou les tiers.**
 - Respecter les règles de stationnement.
 - Ne pas occuper une place privée sans autorisation.
 - Limiter l'emprise sur la voie publique.
 - Mettre en place une signalisation adaptée lorsque nécessaire.

Circulation piétons et véhicules

- **Assurer la fluidité du trafic routier en dépit de nos interventions sur la chaussée.**
 - Organiser l'approvisionnement du chantier en amont.
 - Mettre en place une signalisation temporaire adaptée et maintenir les cheminements piétons sécurisés.
 - Obtenir les autorisations nécessaires avant intervention sur la voirie (arrêté de circulation).



Dégradations matérielles

- **La réactivité et la transparence de chacun permettent de limiter les conséquences et de garantir la sécurité de tous.**
 - Informer son responsable et être transparent sur les circonstances de l'incident.
 - En cas d'endommagement sur les réseaux mettre en place le **4 A : arrêter, alerter, aménager, accueillir.**



Sens des relations et image de marque

- **Chaque collaborateur représente l'image de l'entreprise sur le terrain.**
 - Adopter en permanence une attitude professionnelle et courtoise.
 - Répondre avec respect aux questions des riverains.
 - Porter une tenue propre et conforme aux exigences de sécurité.
 - Faire preuve de discrétion durant les interventions.
 - Ne pas surenchérir en cas d'altercation.



Sensibilité des usagers et des riverains

- **Avant chaque chantier, les équipes doivent analyser leur environnement afin d'adapter leurs méthodes d'intervention.**

La perception des nuisances peut varier selon :

- L'âge ou le profil des riverains ;
- Les horaires d'intervention ;
- La période de l'année ;
- L'environnement urbain ou rural ;
- La configuration des lieux ;
- La présence d'établissements sensibles (écoles, hôpitaux, résidences seniors, etc.).

